

## SION

### Gd.-Pont 25 (restaurant du CHEVAL BLANC) parcelle folio 6, 460.

#### Analyse des murs repérés lors de l'excavation d'une cave

A. Antonini et L. Thomas, le 15 avril 1999

#### 1 – CIRCONSTANCES

Notre bureau a été averti par M. Alain Grosjean, propriétaire des lieux, et par son architecte M. Michel Clivaz du projet de création d'une cave sous l'ancienne partie du bistrot dit "au cheval blanc". Monsieur l'archéologue cantonal F. Wiblé nous a mandaté pour surveiller l'excavation et pour analyser les vestiges qui apparaissaient. Les travaux ont été effectués entre le 1er et le 10 mars 1999<sup>1</sup>.

Lors du début de notre mandat, l'accès à la cave (dans le mur ouest) avait déjà été percée et une partie du sous-sol excavé (travaux de 1990). Les niveaux encore en place étaient d'origine alluvionnaire et ne contenaient aucun objet. L'analyse des parois était par contre riche en information. Elle nous a permis de poursuivre le plan de l'édifice qui existait à cet endroit avant l'actuel. Cette maison dont la façade orientale se situait plus en retrait, avait déjà été repérée lors des fouilles dans l'ancienne "boucherie Panatier" (= Gd.-Pont 23)<sup>2</sup>.

#### 2 – RESULTATS

Les constatations faites dans les maisons du Gd.-Pont 23 et 25, sous les locaux jouxtant la rue principale peuvent être attribuées à quatre phases de construction. La première maison dont seul l'angle nord - est a été repéré date probablement du 12/13<sup>ème</sup> siècle (voir plan des vestiges, A). La deuxième maison est plus récente et date vraisemblablement du 14/15<sup>ème</sup> siècle (B). Elle est séparée de la première par une ruelle de 2 mètres de largeur. Le long de sa façade sud a été dégagé un escalier descendant depuis la rue à l'Est dans une cave du côté ouest (B1). Au nord de l'escalier se trouvait un local dont le niveau se trouvait d'abord à la même hauteur que la rue. Plus tard le sol a dû être baissé; le mur nord (B2) a été repris en sous-œuvre.

Une troisième maison vient ensuite s'ajouter au nord de la deuxième. Son mur sud double le mur (B2) de la maison plus ancienne, surmonte l'arasement du mur nord-sud (B3) et crée une nouvelle façade 1.5 m plus à l'est.

La façade actuelle (D), construite après la démolition au moins partielle de la première et la deuxième maison, s'aligne sur celle de la troisième maison. Ces travaux datent de 1790, après l'incendie de 1788. Le mur D1 correspond à une séparation interne du rez-de-chaussée. Le mur D2 délimite une cave dont la surface à plus tard été réduit lors de la construction du mur D3.

On constate que l'alignement des murs de la phase de construction plus récente remplace un alignement plus ancien orienté nord - ouest / sud - est. Cet alignement est conservé dans la séparation des parcelles 459/460.

Remarque concernant les plans : les vestiges observés dans les deux caves ont été relevés séparément, par rapport aux murs existants. Étant donné que le plan de base n'est pas exact au niveau du sous-sol, l'assemblage des deux caves est approximatif (relevé bureau Clivaz / Coppey 1990).

---

<sup>1</sup> Le travail de terrain a été effectué par A. Antonini (responsable), P. Taillard (technicien), A. Henzen (dessinateur), L. Thomas et P. Zema (fouilleurs).

<sup>2</sup> Voir le rapport du 30.1.1987 établi par le bureau H.-J. Lehner, déposé auprès de l'office des monuments historiques (C136 / 7013).

### **3 - DESCRIPTION DETAILLEE DES VESTIGES<sup>3</sup>**

#### **3.1 - profil E - W vue sud (coupe C)**

1 : Fondation de mur lié au mortier : pierres aux angles aigus, principalement posées à plat, de format très irrégulier (entre 15 et 20 cm, certaines jusqu'à 40 cm). Assises irrégulières, les grandes pierres prennent, en hauteur, deux assises.

2 : Liseret de mortier fin de couleur gris blanc (1 à 2 cm d'épaisseur) ; lié à la construction du mur (1).

4 : Espace vide.

5 : Sous murage en béton.

6 : Face arrière d'un bouchon en ciment : limon avec graviers, gravillons et quelques blocs, de couleur grisâtre. La surface horizontale du bouchon et l'espace vide (4) sont dus au tassement de l'ensemble.

7 : Limon de couleur brune, comprenant des graviers et des gravillons = sédiments naturels, alluvions.

8 : Couche de limon fin, couleur brun clair recouvrant l'arasement du mur (9).

9 : Couche de mortier compact de couleur rose, avec inclusions de gravillons et de tuiles pulvérisées. Recouvre l'arasement du mur (10).

10 : Mur orienté nord - sud lié au mortier. Limite bien visible du côté est, avec décrochement de fondation de 15 cm. La fondation correspond à une seule assise. Elle est constituée par de très gros blocs (jusqu'à 80 cm de long), posés en épis et à sec dans du limon fin et sablonneux. L'élévation est conservée sur une hauteur de 75 cm. La limite ouest du mur et sa largeur ne sont pas définissables. Le mur (10) a été coupé dans l'axe du mur est - ouest (11) avec qui il forme un angle. Le mur (10) est identique au mur (20). La liaison a dû être démolie en 1990 lors des premiers travaux d'excavation.

11 : Mur est - ouest, lié au mortier. Seul le parement sud du mur est conservé ; à l'extrémité ouest que son négatif dans le crépi. Entre les pierres des infiltrations de limon fin.

11 A : départ de trois marches appartenant à l'escalier repéré du côté sud du mur (1).

12 : Limon avec gravillons relativement fin et sable, de couleur brun gris = sédiments naturels, alluvions plus sablonneuses.

#### Chronologie relative :

- Le mur (10) et le mur perpendiculaire (11) sont liés. Le dernier correspond à la paroi latérale de l'escalier repéré dans la cave au sud.

- Le mur (1) recouvre l'arasement du mur (10) et du mur perpendiculaire (11). A l'est il bute contre le mur de façade (13), à l'ouest il semble être lié au mur qui délimite la cave.

- Les sous murages (6) et (5) sont liés à l'excavation de la cave voisine au sud (en 1987).

#### **3.2 - profil N - S vue est (coupe B)**

7 : Limon de couleur brune, comprenant des graviers et des gravillons = sédiments naturels, alluvions.

13 : Fondation de mur lié au mortier : pierres aux angles aigus, principalement posées à plat, avec inclusion de nodules de mortier de couleur rose et blanc. Cailloux de format très irrégulier (entre 15 et 20 cm, certains jusqu'à 40 cm). Assises irrégulières, avec des pierres qui, en hauteur, prennent par fois plusieurs assises.

A : décrochement de fondation.

14 : Fondation du mur (13) : petits moellons, assises plus ou moins régulières et horizontales, très peu de nodules de mortier, mortier de couleur grisâtre.

#### Chronologie relative :

- Le mur (13/14) bute au nord contre le mur (16). Au sud, il est antérieur au mur (1).

---

<sup>3</sup> Les numéros se réfèrent aux plans de relevé.

### **3.3 - profil E - W vue nord (coupe A)**

7 : Limon jaunâtre avec graviers = sédiments naturels, alluvions.

12 : Couche de sable mélangée à du gravier et des gravillons de couleur grisâtre.

16 : Mur est-ouest, lié au mortier de couleur blanc cassé : assises régulières de petits moellons. Bute contre le mur nord – sud (20), est antérieur au mur de façade (13/14), est percé par une ouverture qui a ensuite été bouchée par le murage (17).

17 : Murage de consistance très friable : mélange de pierres et nodules de mortier rose dans du mortier gris. Bouchon d'un percement du mur (16), recouvre l'arasement du mur (20), s'appuie contre le mur est – ouest (21/22).

18 : Couche de mortier de couleur rose avec gravillons et morceaux de briques (environ 5 cm d'épaisseur). Sol en mortier d'une niche créée dans le mur (16)? Recouvre l'arasement du mur (20), remonte contre le parement nord du mur (21/22), est recouvert par le murage (17).

19 : Fine couche de limon gris-noir (moins de 1 cm d'épaisseur).

20 : mur nord – sud lié au mortier; limite bien visible du côté Est, avec décrochement de fondation de 15 cm. La fondation correspond à une seule assise. Elle est constituée par de très gros blocs jusqu'à 80 cm de long, posés en épis et à sec dans un limon fin et sablonneux. Élévation conservée sur une hauteur de 60 cm. Identique au mur (10) de la coupe C.

21 : Négatif du parement nord du mur 22.

22 : Mur perpendiculaire au mur 20. Dans la partie inférieure, 2 assises de fondation avec un limon fin entre les pierres. Dans la partie supérieure, les pierres sont liées au mortier. Assises régulières et horizontales formées par des pierres posées à plat. Épaisseur du mur : 70 cm.

23 : Rhabillage de la paroi lors du creusement d'une cave. Le parement est constitué de petits moellons liés avec beaucoup de mortier et recouvert d'un crépi. Épaisseur du parement 15 cm.

#### Chronologie relative :

- Le mur (20) pourrait être antérieur au mur (21/22). La liaison n'a pas pu être vérifiée.

- Le mur (16) est postérieur au mur (20/21) mais antérieur au mur (13/14). Dans le percement du mur (16) a été installé le sol en mortier (18). La niche (?) a ensuite été bouchée par le murage (17).

### **4 – ANNEXES**

- plan cadastral
- plan des vestiges Ech.1/50
- relevé du plan Ech.1/20
- relevé des profils sud, est et nord Ech.1/20

**SION, Gd.-Pont 25 (restaurant du CHEVAL BLANC)  
parcelle folio 6, 460.**

photo: TERA

- A) Vue de la cave vers l'est.
- B) Vue de la cave vers l'ouest.

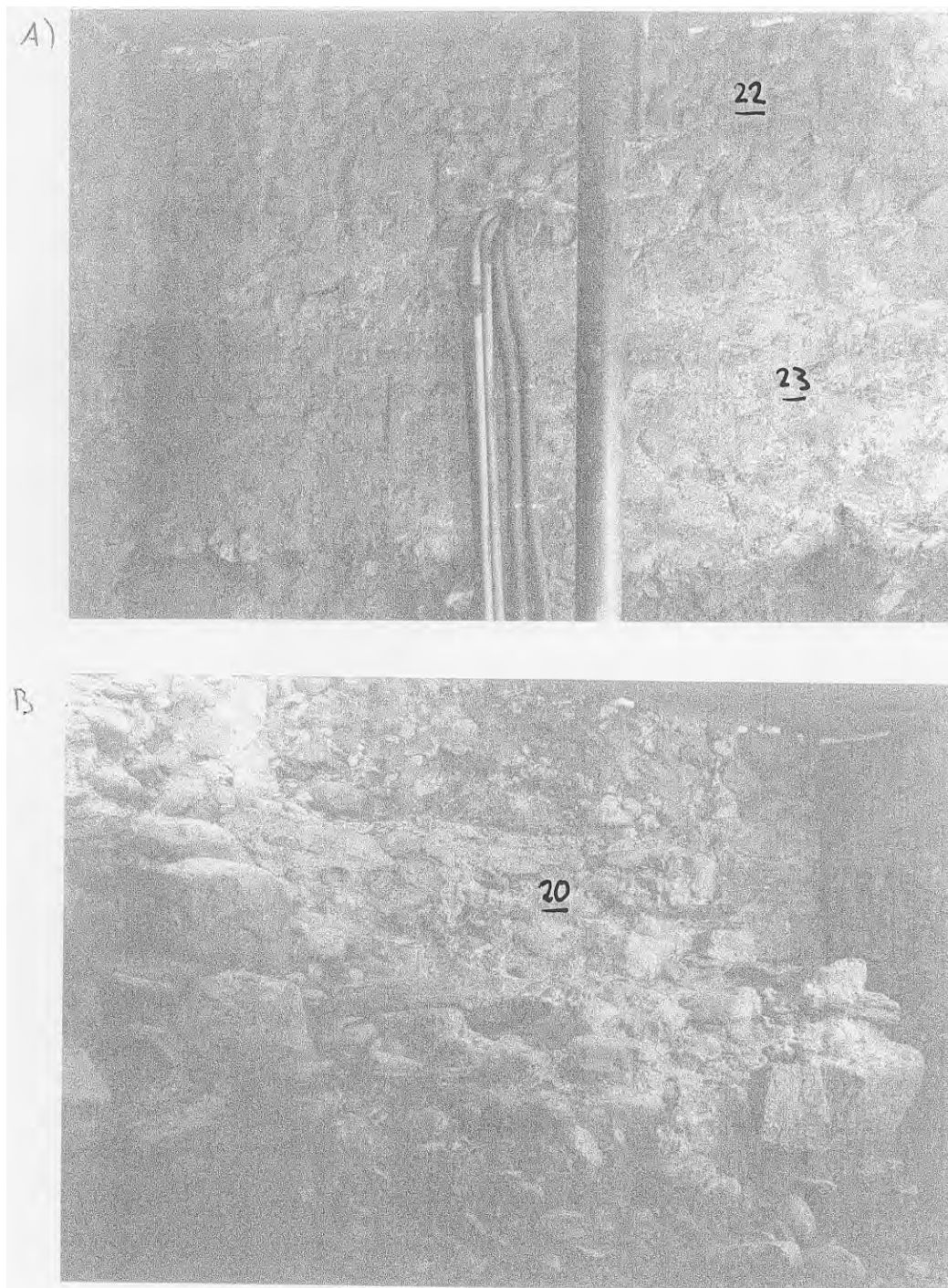


**SION, Gd.-Pont 25 (restaurant du CHEVAL BLANC)  
parcelle folio 6, 460.**

photo: TERA

A) Profil nord: mur 22 avec le sous murage crépi 23

B) Profil nord: mur 20.

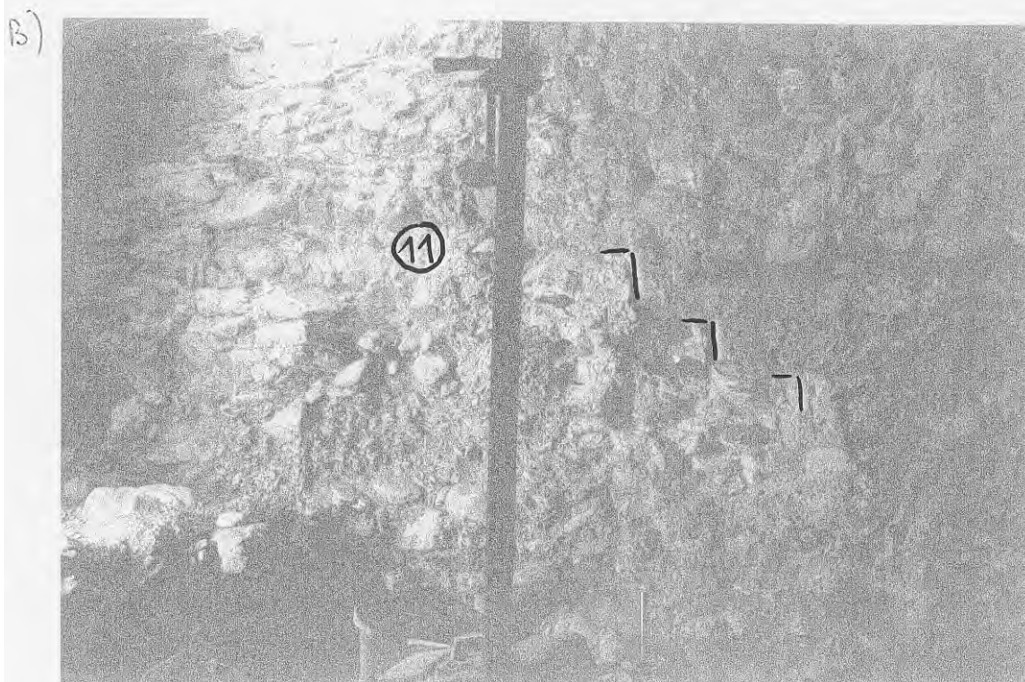
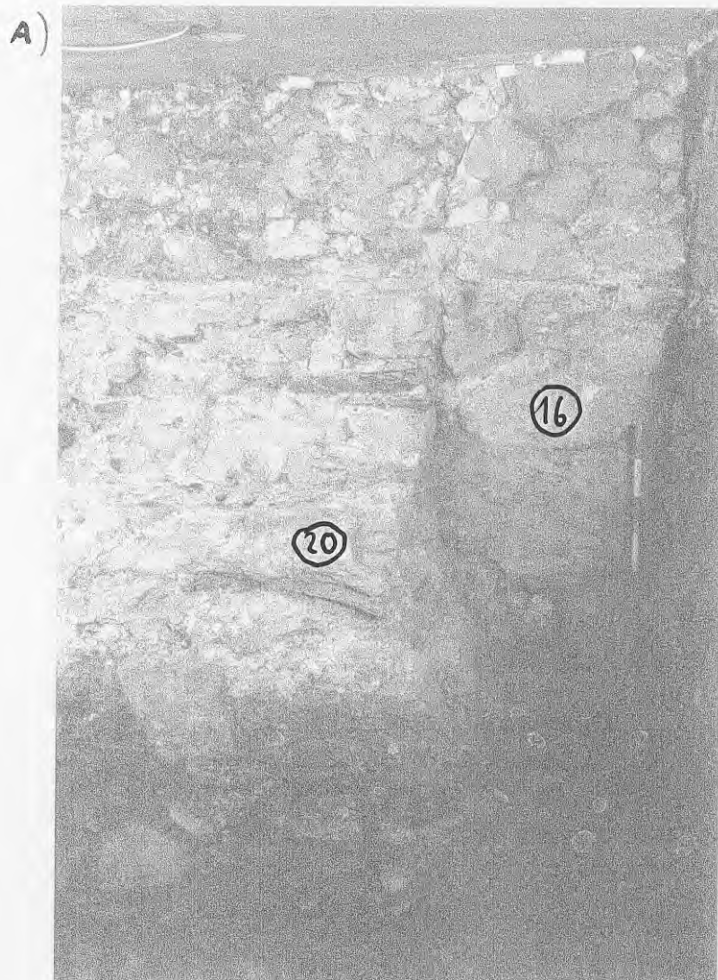


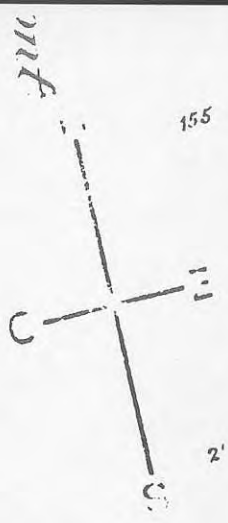
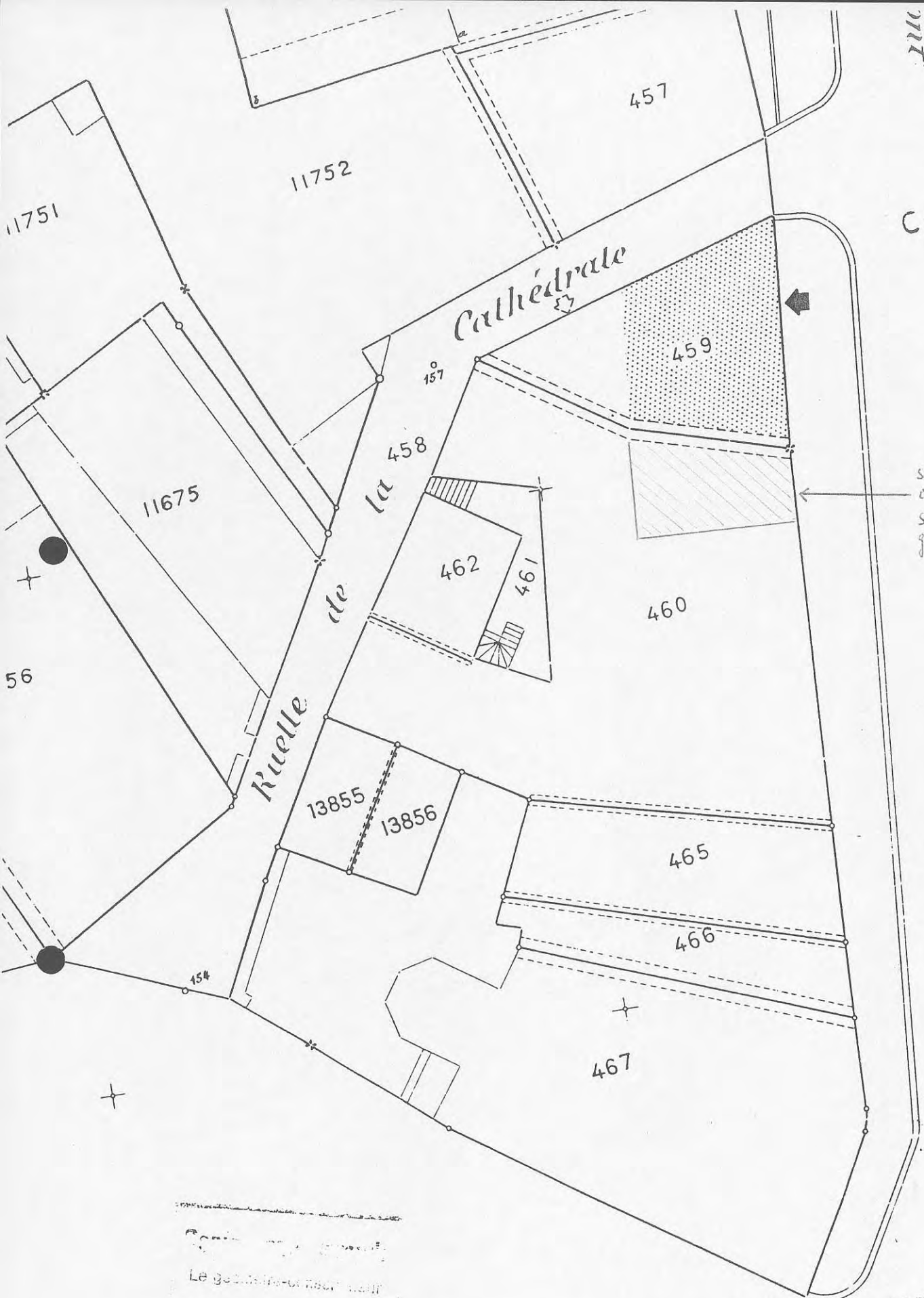
**SION, Gd.-Pont 25 (restaurant du CHEVAL BLANC)  
parcelle folio 6, 460.**

photo: TERA

A) Profil nord: mur 16 et élévation du mur 20

B) Profil sud: mur 11 avec l'empreinte des marches de l'escalier 11a.





Situation de la  
cave  
SION  
gd. Pont 25

Le géomètre-arpenteur  
**COMMUNE DE SION**  
 Folio no 6  
 Echelle 1:250

